

**10 heures 45** Monsieur le Préfet accueille à la Préfecture, dans l'antichambre de la grande galerie, Monsieur Michel DESTOT, Député-Maire de Grenoble, M. Bernard SOULAGE, Vice Président du Conseil régional Rhône-Alpes, représentant M. Jean-Jack QUEYRANNE, Mme Christine CRIFO, Vice-Présidente du Conseil général de l'Isère, représentant M. André VALLINI, et le Général DRUART, commandant la 27<sup>ème</sup> BIM. (*Pilotage du Cortège - DDSP*)

**10 heures 45** Rassemblement des personnalités, des associations d'anciens combattants et victimes de guerre au Monument aux morts à l'Esplanade des Communes Compagnon de la Libération, Place Paul Mistral.

Les autorités sont accueillies par Monsieur le Directeur départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

**11 heures 00** Début de la cérémonie à l'Esplanade des Communes Compagnon de la Libération, Place Paul Mistral, en présence des autorités :

- Salut à l'étendard
- Hymne National
- Remise de décorations par les autorités militaires,
- Lecture de l'Ordre du Jour n°9 du Maréchal de Lattre de Tassigny par M. Maurice RUITTON, Président de l'association Rhin et Danube section de Grenoble
- Chant des Africains
- Lecture du message de l'union française des anciens combattants par M. Jacques CONTENSOUZAC, Président départemental de l'UFAC
- Marche de la 2<sup>ème</sup> D.B.
- Lecture du message de M. Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, par monsieur le Préfet
- Chant des Partisans, interprété par une classe de CM2 de l'école Clemenceau de Grenoble
- Dépôts de gerbes,
- Sonnerie "Aux Morts"
- Minute de silence
- Hymne National chanté par M. Camille Compostelle
- Salut aux porte-drapeaux
- Dislocation.

**11 heures 40** Fin de la cérémonie.

Les honneurs militaires seront rendus par un détachement des troupes de la garnison de Grenoble.

Les édifices publics seront pavoisés le 8 mai et les monuments illuminés.

Les personnalités, les associations de déportés, d'anciens combattants et victimes de guerre, les organisations de Résistance, les familles de disparus, les amicales régimentaires ainsi que la population sont cordialement invitées à assister à ces cérémonies.

Il est rappelé que seuls seront admis à ces manifestations officielles les drapeaux tricolores et les fanions des associations et amicales régimentaires.